

le choix pour son fils ou sa fille entre l'école publique laïque ou l'école privée congréganiste, comme les pères de famille qui appartiennent à la classe aisée ont le choix pour leurs enfants entre les lycées ou les collèges publics et les collèges privés, la proportion serait toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Qui sait même si la majorité des pères de famille, livrés à eux-mêmes, affranchis de toute pression administrative, ne se prononceraient pas en faveur des écoles où l'enseignement chrétien est donné, par le plus éloquent et le plus sincère des plébiscites ?

III

Quelle part, mes Frères, vous revient dans le nombre de ces maîtres congréganistes, de ces écoles, de ces élèves ? C'est ce que j'aurais dû depuis longtemps mettre en relief. Mais j'espère qu'il me sera pardonné par vous-mêmes de m'être laissé entraîner par l'intérêt général du sujet et de vous avoir un peu oubliés.

Parlons d'abord des maîtres. Jamais votre Institut n'a été plus nombreux ni ses progrès plus rapides. En 1871, vous comptiez, tant en novices qu'en frères, 8,622 sujets pour la France et 1,956 pour l'étranger. Vous comptez aujourd'hui 14,280 sujets pour la France, auxquels il faut ajouter 5,453 sujets pour l'étranger, ce qui fait un total de 19,520 membres. En réalité, vous êtes près de 20,000. Voilà pour le personnel.

Parlons maintenant des écoles. Malgré les difficultés de toute sorte qui vous ont été créées, malgré les hostilités administratives, qui souvent se sont opposées, sous un prétexte ou sous un autre, à leur ouverture, vous avez réussi à en créer 1,484. Mais ces écoles comprennent plusieurs classes qui, si elles appartenaient à l'enseignement public, compteraient le plus souvent dans la statistique comme autant d'écoles distinctes. Ces classes sont au nombre de 5,721.

Enfin, vos élèves sont au nombre de 214,775. Vous n'avez cependant pour les attirer ni les appâts de la cantine scolaire, ni les distributions de vêtements, de fournitures, de jouets, dont souvent, au contraire, par un odieux arbitraire, ils sont exclus, ni les faveurs administratives et les secours promis à leurs parents. Rien de tout cela. Vous avez une seule chose : votre dévouement. Peut-être faut-il ajouter aussi l'excellence de votre enseignement.

Durant une période de trente années, de 1848 à 1878, alors qu'il vous était permis de prendre part à l'obtention des bourses mises au concours pour les écoles d'enseignement primaire supérieur par la ville de Paris, sur 1,445 bourses, vous en obteniez 1,-